



Fiche d'information

Guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable

Selon l'article 80 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs).

Nom et adresse

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE
Grütlistrasse 44
Case postale 2110
CH-8027 Zurich

Approuvé le: 19 juillet 2022

Version: 2 du 4 juillet 2022

Champ d'application du guide

Processus

Les prescriptions relatives au contrôle des bonnes pratiques (BP) ainsi que l'analyse des dangers selon la méthode HACCP sont axées sur les quatre principaux processus des distributeurs d'eau: «l'adduction de l'eau», «le traitement», «le stockage» et «la distribution». Le processus de transport de l'eau est intégré à celui de la distribution en raison de leurs similitudes sur le plan de la structure et de l'exploitation. Les aspects de l'organisation et des responsabilités ainsi que des documents d'exploitation sont également pris en compte dans les prescriptions du guide en raison de leur grande importance pour les BP.

Adaptation du champ d'application

Le guide est applicable à tous les distributeurs d'eau.

Résumé

Le présent «Guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable» (directive SSIGE W12) est un guide au sens de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), qui permet aux exploitants des services des eaux publics de satisfaire au devoir d'autocontrôle prescrit par la loi. Le présent guide élaboré par la SSIGE couvre tous les domaines de l'autocontrôle des distributeurs d'eau potable, exigé par la législation sur les denrées alimentaires. Outre les prescriptions relatives au respect des bonnes pratiques ainsi qu'à l'analyse des dangers conformément à la méthode HACCP, ce document comprend également des directives concernant d'autres domaines de l'assurance qualité, tels que l'organisation, les responsabilités et la documentation d'exploitation. Grâce à ce guide, les personnes responsables, au sein des distributeurs d'eau, de la sécurité de leur entreprise sur le plan de l'hygiène alimentaire voient leur mission facilitée. Lorsqu'un distributeur d'eau procède à l'autocontrôle conformément au présent guide, il prouve ainsi ses bonnes pratiques et l'application d'un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des dangers significatifs pour la

sécurité de l'eau potable. Il apporte aux organes de contrôle officiels la preuve du respect des exigences correspondantes de la législation sur les denrées alimentaires.

Ce guide couvre l'étendue des responsabilités du distributeur d'eau, de la production d'eau à la remise aux propriétaires d'immeubles. Les informations relatives aux installations intérieures se limitent aux aspects qui peuvent avoir des conséquences directes sur l'approvisionnement en eau potable. Le présent guide se compose d'un document d'accompagnement qui comprend des informations essentielles sur les bonnes pratiques, des instructions de travail pratique avec les documents du guide ainsi qu'un classeur de travail avec des modèles de tableaux, des modules BP, des modules d'analyse des dangers et de gestion des risques et des fiches thématiques.

La mise en œuvre du présent guide comprend les étapes de travail suivantes: Elle commence par un inventaire des données techniques, organisationnelles et personnelles du distributeur d'eau, y compris au niveau de la production et de l'hygiène, et leur comparaison avec les exigences du guide des bonnes pratiques. Vient ensuite l'évaluation du système de management des risques existant. De cette appréciation vont découler les mesures nécessaires à mettre en place et la planification de leurs réalisations. Une évaluation du système permet enfin de vérifier et de garantir l'efficacité du concept d'autocontrôle et si nécessaire la mise en place d'actions correctives. La structure modulaire facilite le travail des responsables et crée de la transparence dans la documentation. Il est toujours possible d'intégrer ultérieurement des prescriptions concernant d'autres éléments de procédés. La conception par étapes du guide permet à la personne responsable de traiter uniquement les prescriptions qui concernent son approvisionnement en eau.

Changements/nouvelles fonctionnalités les plus importants

Décembre 2016

Version 1

Juillet 2022

Version 2

Le guide a été révisé sur la base des retours des utilisateurs au sein des entreprises de distribution, mais aussi des intervenants et des participants aux cours W12. En raison des compléments apportés, la W12 est désormais applicable non seulement aux distributeurs d'eau potable sans traitement ou avec traitement simple, mais aussi à ceux avec un traitement complémentaire multibarrière. Pour ce faire, les nouveaux modules suivants ont été élaborés:

- Module N de désinfection à l'ozone
- Module O pour le procédé d'adsorption par filtration à lit fixe et au charbon actif
- Module P sur le mélange de l'eau pour la dilution des substances indésirables
- Module Q pour l'aération (eau pauvre en oxygène; désacidification; élimination du fer, du manganèse...)
- Module R pour la nanofiltration et l'osmose inverse

Langues disponibles

Allemand, français, italien